

# ÉPREUVES ORALES (LVO) DU BACCALAURÉAT (BO du 23 jan 2014)

	Série	Quand	Durée	Niveau attendu	Modalités	Supports	Evaluation
COMPRÉHENSION	LV1 LV2	Épreuve en cours d'année	3 écoutes séparées chacune d'une minute + <b>10 minutes</b> (sans inclure le temps d'écoute) pour écrire le compte rendu	LV1 => B2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compte rendu écrit en français sans exigence d'exhaustivité</li> <li>▪ Possibilité de prise de notes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Audio ou vidéo (1'30)</li> <li>▪ <u>1</u> document inconnu des élèves</li> <li>▪ lié aux notions du programme mais non étudié en classe</li> <li>▪ dont le titre est communiqué aux candidats</li> <li>▪ monologue, dialogue, discours, discussion</li> <li>▪ extrait d'émissions de radio, de documentaires, de films, de journaux télévisés</li> <li>- pas d'enregistrement issu de manuels</li> <li>- pas de document conçu pour être lu</li> <li>- enregistrement n'excédant pas 1'30</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour chaque candidat, le professeur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée</li> <li>▪ Cette fiche a le même statut qu'une copie d'examen</li> <li>▪ À l'issue de cette évaluation, le professeur formule une <u>proposition de note</u> et une appréciation</li> <li>▪ Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat</li> </ul>
	ES	1. organisée par les enseignants à partir du mois de février de l'année de terminale		LV2 => B1			
	STI2D						
	STA2D						
	STMG	2. annoncée aux élèves					
	ST2S						
	STL						
EXPRESSION	LV1 LV2	Épreuve en cours d'année	<b>Temps de préparation : 10 minutes</b>  <b>Durée de l'épreuve : 10 minutes</b> ▪ prise de parole en continu : 5' ▪ interaction : 5'	LV1 => B2	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Tirage au sort par le candidat</u> de l'une des 4 notions du programme étudiées dans l'année</li> <li>2. Présentation de la notion tirée au sort par le candidat</li> <li>3. Conversation conduite par le professeur qui prend appui sur l'exposé du candidat</li> </ol>	Une des 4 notions du programme étudiées dans l'année	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour chaque candidat, le professeur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée</li> <li>▪ Cette fiche a le même statut qu'une copie d'examen</li> <li>▪ À l'issue de cette évaluation, le professeur formule une <u>proposition de note</u> et une appréciation</li> <li>▪ Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat</li> </ul>
	ES	1. organisée par les enseignants à partir du mois de février de l'année de terminale		LV2 => B1			
	STI2D						
	STA2D						
	STMG	2. annoncée aux élèves					
	ST2S						
	STL						

# ÉPREUVES ORALES DU BACCALAURÉAT SÉRIE L (B.O n°43 du 21 nov 2013)

	Série	ORAL	Quand	Durée	Niveau attendu	Modalités	Supports	Evaluation
E X P R E S S I O N	L LV1 et LV2	Epreuve de <u>langues vivantes obligatoires</u>  [LVO]	ORAL TERMINAL	Temps de préparation : 10'  Durée de l'épreuve : 20' ▪ prise de parole en continu : 10' ▪ interaction : 10'	LV1 => B2  LV2 => B1	1. <u>Choix par l'examinateur</u> de l'une des 4 notions 2. Présentation de cette notion par le candidat 3. Conversation conduite par l'examinateur, prenant appui sur l'exposé du candidat	▪ Liste des 4 notions du programme étudiées par le candidat pendant l'année ▪ Les documents qui les ont illustrées (que le candidat apporte le jour de l'épreuve)	L'examinateur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation de cette épreuve  <b>Cette fiche a le même statut qu'une copie d'examen</b>
	L LV1 ou LV2	Epreuve de langue choisie comme enseignement de spécialité ( <u>langue vivante approfondie</u> )  [LVA]	ORAL TERMINAL  A la place de l'épreuve de LVO	LVO + LVA Temps de préparation : 10'  Durée de l'épreuve : 20' ▪ présentation : 10' ▪ interaction : 10'	LV1 => C1  LV2 => B2	1. <u>Choix par l'examinateur</u> de l'une des notions 2. Présentation du dossier et justification des choix par le candidat 3. Conversation conduite par l'examinateur, prenant appui sur l'exposé du candidat.	2 notions étudiées pendant l'année choisies par le candidat et pour lesquelles il aura constitué un dossier comportant : ▪ 2 documents étudiés en classe ▪ 1 document de son choix illustrant ou complétant cette notion	L'examinateur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation de l'épreuve LVA ( <i>que le candidat passe la LVA et la LVO dans la même langue ou pas</i> ) <b>Cette fiche a le même statut qu'une copie d'examen</b>
	L LELE	Épreuve orale obligatoire de littérature étrangère en langue étrangère  [LELE]	ORAL TERMINAL  à la suite de l'épreuve de LVO ou de LVA	<b>Pas de temps de préparation.</b>  Durée de l'épreuve : 10' - présentation du dossier : 5' - interaction : 5'	Perception : ▪ des enjeux des textes présentés ▪ des spécificités de la littérature en langue étrangère étudiée  Expression claire dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir: ▪ décrire ▪ exprimer un point de vue ▪ développer une argumentation	1. <u>Choix par l'examinateur</u> de l'une de ces thématiques  2. <u>Présentation par le candidat du dossier portant sur la thématique choisie par l'examinateur et justification du choix des documents.</u>  3. <u>Conversation conduite par l'examinateur, prenant appui sur l'exposé du candidat.</u>	2 thématiques du programme de LELE choisies par le candidat  Dossier constitué pour chacune d'elles composé de : ▪ 2 extraits d'une ou plusieurs œuvres étudiées (roman, théâtre, poésie) ▪ <b>ET</b> tout document pertinent pour analyser la réception de la ou des œuvre(s) (extrait de critique, adaptation, illustration iconographique, etc.)	(coefficient 1)  <b>La note est distincte de celles des autres épreuves de langues de la série</b>  L'examinateur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation de cette épreuve  <b>Cette fiche a le même statut qu'une copie d'examen</b>



**PAS D'ÉPREUVE DE COMPRÉHENSION DE L'ORAL POUR LA SÉRIE L**

# LANGUES : ÉPREUVES ORALES DU BACCALAURÉAT LV3 (BO du 23 jan 2014)

Série	Quand	Durée	Niveau attendu	Modalités	Supports	Evaluation
<b>LV3</b> <b>L</b> <b>Spécialité</b>	<b>ORAL</b> <b>TERMINAL</b>	<b>Temps de préparation : 10'</b>  <b>Durée de l'épreuve : 20'</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>présentation : 10'</b></li> <li>▪ <b>interaction : 10'</b></li> </ul>	<b>A2</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Choix par l'examineur de l'une des notions présentées par le candidat</li> <li>2. Présentation de cette notion par le candidat</li> <li>3. Conversation conduite par l'examineur, prenant appui sur l'exposé du candidat</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Liste des notions du programme étudiées par le candidat pendant l'année</li> <li>▪ Documents qui les ont illustrées</li> </ul>	L'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation de cette épreuve.  <b>Cette fiche a le même statut qu'une copie d'examen.</b>
		<b>Coefficient: 4</b>				
<b>Épreuve facultative</b> <b>L</b> <b>ES</b> <b>S</b> <b>STMG</b>	<b>ORAL</b> <b>TERMINAL</b>	<b>Épreuve orale ponctuelle.</b>  <b>Temps de préparation : 10'</b>  <b>Durée de l'épreuve : 20'</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>présentation : 10'</b></li> <li>▪ <b>interaction : 10'</b></li> </ul>	<b>A2</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Choix par l'examineur de l'une des notions présentées par le candidat</li> <li>2. Présentation de cette notion par le candidat</li> <li>3. Conversation conduite par l'examineur, prenant appui sur l'exposé du candidat</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Liste des notions du programme étudiées par le candidat pendant l'année</li> <li>▪ Documents qui les ont illustrées</li> </ul>	L'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation de cette épreuve.  <b>Cette fiche a le même statut qu'une copie d'examen.</b>
		<b>Coefficients:</b> Pour les épreuves facultatives ne sont retenus que les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20. ou Dans la mesure où il s'agit de la première épreuve facultative à laquelle le candidat a choisi de s'inscrire, les points sont multipliés par deux.				

# LANGUES : ÉPREUVES ORALES DE CONTRÔLE (BO du 23 jan 2014)

Série	Quand	Durée	Niveau attendu	Modalités	Supports	Evaluation
<b>Toutes séries</b> (Hors TMD, STAV et hôtellerie)	Deuxième groupe d'épreuves	Temps de préparation : 10' Durée de l'épreuve : 20' ■ présentation : 10' ■ interaction : 10'	<b>LV1=&gt; B2</b>  <b>LV2=&gt; B1</b>	1. Document découvert par le candidat au moment de l'épreuve. 2. Proposition faite par l'examineur de 2 documents <b>qui ne se rapportent pas à la même notion</b> 3. Choix par le candidat de l'un des documents 4. Préparation de ce document : 10 minutes 5. <b>Prise de parole libre de la part du candidat. En aucun cas le document ne donnera lieu à un commentaire formel</b> : 10 minutes 6. Phase d'interaction : conversation conduite par l'examineur, prenant appui sur l'exposé du candidat 10 minutes	1 document inconnu du candidat se rapportant à l'une des 4 notions du programme  Nature du document : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, slogan, titre d'article de presse, question invitant le candidat à prendre position sur un sujet d'actualité ou un phénomène de société, etc.  <i>« Dans la mesure du possible, on privilégiera une organisation de l'épreuve « sur écran » qui permet une meilleure présentation aux candidats des documents, en particulier iconographiques. Si l'épreuve prend appui sur un document imprimé, l'examineur veille à ce que le candidat restitue le document en fin d'épreuve. »</i>	<b>L'examineur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation publiée en annexe du B.O correspondant à la langue concernée, LV1 ou LV2 associée ou non à la LVA.</b> <b>Cette fiche a le même statut qu'une copie d'examen.</b>  <b>Coefficient:</b> identique à celui de l'ensemble de l'épreuve de langue vivante (partie écrite et partie orale).  <b>LVA :</b> Lorsque le candidat passe l'oral de contrôle sur la langue vivante obligatoire choisie comme langue vivante approfondie, la note obtenue est affectée du coefficient de l'ensemble de l'épreuve obligatoire de langue vivante concernée auquel s'ajoute celui de l'épreuve de spécialité de la langue vivante approfondie correspondante.
			<b>LVA-LV1 =&gt; C1</b>  <b>LVA-LV2 =&gt; B2</b>			

# LVO : CAS DES CANDIDATS INDIVIDUELS ou Établissements privés hors contrat

(BO du 23 jan 2014)

Série	Quand	Durée	Niveau attendu	Modalités	Supports	Evaluation
<b>Toutes séries</b> (Hors TMD, STAV et hôtellerie)	<b>Épreuve orale ponctuelle.</b>	Temps de préparation : 10'	<b>LV1=&gt; B2</b>  <b>LV2=&gt; B1</b>	1. Choix par l'examineur de l'une des notions 2. Préparation : 10 minutes 3. <b>Présentation de la notion telle qu'elle a été illustrée par les documents étudiés dans l'année</b> : 5 minutes 4. Phase d'interaction : conversation conduite par l'examineur, prenant appui sur l'exposé du candidat : 5 minutes	Documents étudiés dans l'année pour illustrer les 4 notions du programme (que le candidat apporte le jour de l'épreuve)  Si les candidats ne présentent aucun document, l'examineur le mentionne au procès-verbal et propose aux candidats plusieurs documents entre lesquels il leur demande de choisir.	L'examineur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation publiée en annexe du B.O correspondant à la langue concernée, LV1 ou LV2  <b>Cette fiche a le même statut qu'une copie d'examen.</b>
		Durée de l'épreuve : 10' <ul style="list-style-type: none"><li>■ présentation : 5'</li><li>■ interaction : 5'</li></ul>				

## Précisions concernant l'ensemble des épreuves orales

### ATTITUDES ATTENDUES DE LA PART DE L'EXAMINATEUR

Toutes les épreuves doivent être conduites dans un **esprit positif**, en mettant le candidat en **situation de confiance et en évitant de le déstabiliser**.

Pour chaque épreuve, l'examineur établit son évaluation à partir de celle des fiches d'évaluation présentées en annexe qui correspond à la langue (LV1, LV2, LV3), à la nature et au statut de l'épreuve (épreuve orale obligatoire, enseignement de spécialité, enseignement obligatoire de littérature étrangère en langue étrangère, enseignement facultatif).

Pendant la phase de prise de parole en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire, même si sa présentation comporte quelques hésitations, voire de brefs silences.

Dans les épreuves où les candidats apportent des documents, ils fournissent deux exemplaires des documents qui ne sont pas pris dans un manuel scolaire. Si les candidats ne présentent aucun document, l'examineur le mentionne au procès-verbal et propose aux candidats plusieurs documents entre lesquels il leur demande de choisir

### CAPACITÉS ATTENDUES DE LA PART DU CANDIDAT :

Il est attendu du candidat qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, donner brièvement des justifications ou des explications et développer une argumentation. On valorisera la capacité à varier la formulation.

Le candidat devra pouvoir communiquer avec une aisance raisonnable dans une langue simple. Il devra s'exprimer dans une langue grammaticalement acceptable en fonction du niveau d'exigence de l'épreuve et avoir acquis une prononciation claire et une intonation pertinente.